

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 14 février 2018, le règlement numéro 277-18 répartissant les quotes-parts de la Partie 5 du budget de la MRC relative aux travaux réalisés dans des cours d'eau sous la juridiction de la MRC.

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 16^e jour du mois de février 2018.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,


Denis Boisvert